

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Tina Mallet	Numéro de permis 1064008	Date d'inspection Le 05 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Tina Mallet		Numéro de téléphone (506) 336-8516	
Adresse 140 chemin des Huitres Haut-Shippagan NB E8S 2N6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 20 dossiers sur 60.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 20 dossiers sur 60.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

Discussion avec l'éducatrice responsable des 4 ans afin de lui faire comprendre qu'il est important de ne pas mettre l'Épipen sous clé et aussi avoir le document de maladie extrême. Les documents ont été envoyés à la directrice et à l'éducatrice afin de le remettre au parent le plus rapidement possible. Il est important d'avoir le document au courant de la semaine.

Pendant ma visite, les enfants ont pris leur collation, par la suite tous les groupes on fait chacune des activités quotidiennes.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 avril 2023

Date

original signé par
Rosemonde Mallet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 avril 2023

Date